

TERRITORIAUX, NOUS AVONS TOUTES LES RAISONS D'ÊTRE EN COLÈRE

Vers une journée nationale de grève et de mobilisations des territoriaux

Le 31 mars, on va se faire entendre !

Pas un jour ne se passe sans qu'une ou plusieurs grèves n'éclatent dans les collectivités territoriales en France. Le rejet du passage aux 1607 heures continue de mobiliser des milliers d'agents. Récemment les travailleurs sociaux, les ATSEM, les assistantes familiales, les sages-femmes, les animateurs ont été massivement en grève. Le 27 janvier, nous avons pu réaffirmer notre opposition au gel du point d'indice et demander son augmentation...

Amélie de Montchalin, ministre de la transformation de la fonction publique n'a que l'expression « dialogue social » à la bouche. Pourtant, qu'il s'agisse de nos salaires, de nos conditions de travail, du respect de nos droits, de nos carrières, de nos qualifications, de nos métiers... nous n'avions encore jamais connu de telles remises en question de la part d'un gouvernement, trop souvent transposées avec zèle par de nombreux employeurs locaux.

Le quotidien des 1900000 agents de la territoriale, c'est la perte de sens du travail, des pressions de plus en plus importantes de nos employeurs, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance...

La loi dite de transformation de la fonction publique entend bien changer la nature de la fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas

au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! Cela d'autant plus que les personnels ont toujours répondu présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de Covid-19.

Il y a deux ans, on nous a menti sur les masques et il a fallu souvent exiger la fourniture des équipements nécessaires à la protection des personnels. Depuis deux ans, au nom de la « guerre contre le virus », on nous a imposé un état d'urgence, un passe sanitaire et maintenant un passe vaccinal, qui va jusqu'à interdire l'accès aux services publics territoriaux, et permettre la suspension sans traitement de nombreux agents ! Force est de le constater : si Macron est en guerre, c'est contre les services publics, et par conséquent, contre les personnels. D'ailleurs, lorsque l'on en regarde le détail, on peut voir dans la loi de transformation de la fonction publique un véritable arsenal de guerre contre les fonctionnaires, contre l'emploi public.

La loi dite de transformation de la fonction publique, c'est notamment :

- le vol des congés (passage aux 1607 heures)
- le gel du point d'indice,
- les lignes directrices de gestion de l'austérité avec la fin de nombreuses compétences de nos CAP en matière d'avancement de grade,

- la suppression des CHSCT, la remise en cause des commissions de réforme, alors que l'on assiste partout à l'aggravation des conditions de travail, de la souffrance, des risques psychosociaux,
- le détachement d'office des fonctionnaires dans des entreprises privées en cas de concession d'un service, d'externalisation, de privatisation !
- la mise en place d'accords « majoritaires » locaux au détriment du statut national,
- la fin de l'égalité de traitement, de l'unicité des grilles et du point d'indice
- la mise en place par ordonnance d'un « code de la fonction publique » (passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudo-droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration, donc aggravation de l'individualisation), qui implique la liquidation du statut de la fonction publique, et la mise à mort de la fonction publique de carrière,

Cette loi est d'une gravité sans précédent. Nous continuons d'en demander l'abrogation.

Dans toutes les mairies, dans les Conseils départementaux, dans les régions, dans les SDIS, les établissements publics de santé, du logement, dans le secteur de l'eau, de la thanatologie, nous avons toutes les raisons de rejeter cette politique. Ce que nous voulons est pourtant simple. C'est pouvoir travailler dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière, et avec des salaires qui évoluent de manière significative et en se faisant respecter !

C'EST POUR CELA QUE LA CGT REVDIQUE :

- 10% D'EFFECTIFS SUPPLÉMENTAIRES,
- 10% DE TEMPS DE TRAVAIL EN MOINS, POUR ALLER VERS LES 32 HEURES ET DONNER DU TRAVAIL À TOUT LE MONDE,
- 10% D'AUGMENTATION IMMÉDIATE DU POINT D'INDICE ET LE RATTRAPAGE DE CE QUI NOUS A ÉTÉ CONFISQUÉ EN 12 ANS DE GEL
- L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pour affirmer haut et fort ces revendications l'heure n'est-elle pas à l'action commune de l'ensemble des territoriaux ?

Le 31 mars 2022 sera l'occasion de réaffirmer ensemble, le même jour, toutes nos revendications dans une même direction : là où tout se décide ! Nos employeurs sont en capacité de répondre à de nombreuses revendications locales et la CGT soutient et appuie l'ensemble des luttes qui se mènent dans les collectivités... et puis d'autres revendications relèvent de l'échelon national.

Pour tous les territoriaux, de toutes les filières, de tous les secteurs, nous avons besoin d'une seule date pour faire converger nos revendications locales et nationales et aller là où cela se décide. La Fédération CGT des services publics invite les agents à participer aux heures d'informations syndicales et assemblées convoquées par les syndicats pour discuter de ces questions et à préparer la nécessaire mobilisation.

On se donne rendez-vous dès le 31 mars ?

DEVANT LA MAIRIE D'ORLEANS à 10h30

Place de l'hotel de ville 45000 Orléans - 06 95 94 08 13